

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

- Membres du bureau en exercice : 29
- Membres présents :
- Membres absents : 5 (dont 1 représenté)

SEANCE DU
MERCREDI 23 JUIN 2021

Point 2

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Erstein - Nouveaux tarifs

Au regard du bilan financier déficitaire, depuis plusieurs années, de l'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Erstein et des tarifs pratiqués sur les autres aires d'accueil bas-rhinoises (hors Eurométropole), il est proposé d'augmenter, à compter du 1^{er} septembre prochain, les tarifs relatifs à l'occupation des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage à Erstein.

Il est également proposé de simplifier la grille tarifaire et de l'adapter aux dispositions du nouveau règlement intérieur de cette aire.

	Tarifs votés par le Bureau en date du 02/12/2020	Nouveaux tarifs proposés à compter du 01/09/2021
Caution par emplacement	50,00 €	80,00 €
1) Tarif AVEC nettoyage par la Communauté de Communes :		
de la 1^{ère} à la 4^{ème} semaine par jour et par emplacement	4,50 €	6,00 €
par jour et par emplacement au delà de la durée de séjour maximum fixée au règlement intérieur	9,00 €	
2) Tarif SANS nettoyage par la Communauté de Communes et SAS dégradations constatées :		
par jour et par emplacement		
> Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre	2,20 €	3,00 €
> Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	1,70 €	
par jour et par emplacement au delà de la durée de séjour maximum fixée au règlement intérieur	5,50 €	
3) Tarif SANS nettoyage par la Communauté de Communes mais AVEC dégradations constatées :		
de la 1^{ère} à la 4^{ème} semaine par jour et par emplacement	4,50 €	
par jour et par emplacement au delà de la durée de séjour maximum fixée au règlement intérieur	9,00 €	

Facturations individuelles forfaitaires :

mètre cube d'eau (à l'unité):	3,40 €	inchangé
kilowattheure électrique (à l'unité):		
> Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre	0,20 €	inchangé
> Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	0,15 €	inchangé

Le Bureau des Maires décide à l'unanimité d'arrêter la nouvelle grille tarifaire de l'aire d'accueil des gens du voyage, applicable à compter du 1^{er} septembre 2021, telle que définie ci-dessus.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD le 26 juin 2021
Le Président,
Stéphane SCHAAL